

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROTTELSHEIM
du 21 septembre 2020 à 20 h 00
Salle de réunion du Conseil Municipal**

Date de la convocation : 14 septembre 2020

Membres présents : M. Clément METZ, Maire
MM. Jean-François BOURGEOIS et Matthieu GANGLOFF, Adjoint au Maire
Mmes Pascale FRAUEL et Caroline SOHM
MM. Sergio CERONE, Julien GOLM et Pierre-Nicolas JOVER
MM. Victor MINKER, Claude OSTER et Brice SCHWARTZ

Absents excusés :

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du (de la) secrétaire de séance
2. Procès-verbal de la séance du 29 juin 2020
3. Autorisation à ester en justice
4. Bulletin communal : édition et contenu
5. Aire de jeux : compte-rendu de la commission
6. Point financier
7. Sécurisation de la rue Principale
8. Parking rue Principale : démolition, aménagement
9. Conseil Municipal des Jeunes
10. Fleurissement
11. Démarche Fête de la Pomme et Sentier de la Pomme
12. Nouveau permissionnaire de chasse
13. Divers

1. DESIGNATION DU (DE LA) SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Elisabeth RAOULT est nommée secrétaire de séance.

2 PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 JUIN 2020

Le procès-verbal de la séance du 29 juin 2020 n'appelle pas d'observation et est adopté à l'unanimité des membres présents.

3. AUTORISATION A ESTER EN JUSTICE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une requête en annulation du permis de construire n°PC06741719R0004 accordé le 17 février 2020 pour la construction d'une maison individuelle et la démolition d'une dépendance a été déposée auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg. Le recours est interjeté suite au rejet par la Commune du recours gracieux.

Monsieur B.S., concerné par ce point, sort de la pièce.

Monsieur le Maire doit mandater un avocat pour assurer la défense de la Commune et propose d'avoir recours à Maître Sonnenmoser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- **D'autoriser le Maire à ester en justice,**
- **D'autoriser le Maire à mandater Maître Sonnenmoser, Avocat, pour assurer la défense de la Commune de Rottelsheim auprès du Tribunal Administratif**
- **D'autoriser le Maire à prendre l'attache du service juridique de Groupama pour prise en charge des frais de procédure.**

Voté à l'unanimité, soit 10 voix pour.

4. BULLETIN COMMUNAL : EDITION ET CONTENU

Avant d'aborder ce point, M. le Maire souhaite que les conseillers se mettent d'accord sur la façon de communiquer et choisir le mode de communication le plus pratique (groupe WhatsApp, mail, doodle, sms). Les conseillers débattent des avantages et inconvénients des différentes possibilités.

M. le Maire conclut en disant que les mails sont obligatoires pour envoyer les convocations et informations officielles. Les autres informations seront transmises via le groupe WhatsApp, avec une réponse attendue de chacun. La communication est importante.

Concernant le Bulletin communal, M. le Maire rappelle qu'il faut réfléchir sur le contenu, le fonds et la forme. Il aimerait qu'un patron soit élaboré avec diverses thématiques (chacune sa couleur). Après un tour de table, il est décidé de publier deux journaux communaux par an, de deux tailles différentes : un petit en fin d'année (cette année pour Noël) et un plus conséquent en mars-avril, avec une rubrique financière. Messieurs V.M. et S.C. se réuniront pour définir les deux patrons. La commission se réunira ensuite (C.M., S.C., V.M., P-N.J. et P.F.).

5. AIRE DE JEUX : COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION

Rapporteur : M. P-N.J., pilote de la commission. Celle-ci s'est réunie le 7 septembre 2020, à la demande de M. LANG transmise par l'intermédiaire de la famille FRAUEL.

Trois thèmes ont longuement été débattus :

- le bruit, provoqué par les ballons qui tapent contre le grillage
- la présence de jeunes drogués
- l'aspect financier.

Monsieur L. est prêt à payer et à déplacer le city-stade. Il a reconnu, ainsi que Monsieur F. que les bruits et nuisances se sont calmés depuis que le Conseil Municipal fait acte de présence et que les mailles du grillage ont été resserrées.

Les membres de la commission doivent rendre compte des échanges au Conseil Municipal.

La proposition financière n'est pas à envisager. M. le Maire précise que quand il s'agit d'un bien public ou d'un équipement public, celui-ci est inaliénable.

Il y a l'aspect juridique et technique. A ce propos, la commission a dit qu'elle ferait tout son possible pour atténuer ce bruit et éviter les mauvaises fréquentations. M. le Maire en a parlé aux gendarmes. Lorsqu'il y a des jeunes qui se droguent, il faut les prévenir.

M. le Maire fait un tour de table et met au vote la question suivante : Le Conseil Municipal souhaite-t-il vendre le city-stade ?

Même s'il s'agit d'un problème éthique et moral et à priori juridiquement impossible. Par rapport à toutes les personnes qui utilisent l'aire de jeux et le city-stade, c'est dans l'intérêt de la Commune de le garder.

Après en avoir longuement délibéré, le Conseil Municipal décide

De ne pas vendre le city-stade à M. LANG.

Voté à 10 voix contre la proposition de vente et 1 abstention (P.F.)

6. POINT FINANCIER

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux les principes généraux du Budget Communal. Il précise qu'il a rencontré le Trésorier Principal de Brumath. Concernant les impôts locaux, la taxe d'habitation sera entièrement compensée et le seul levier que la Commune possède est de voter l'augmentation des taxes foncières.

7. SECURISATION DE LA RUE PRINCIPALE

J-F.B. présente ce point. Il a rencontré M. KADDOUR à Brumath et a évoqué deux points : la sécurisation le long de la rue Principale et le stationnement. Celui-ci lui a déconseillé de mettre en place des cédez-le-passage à chaque intersection, mais conseille de trouver des moyens plus physiques pour faire ralentir les automobilistes : par exemple un sens giratoire ou une écluse.

La sécurisation de la rue Principale est à réaliser sur le mandat, elle peut se faire par étapes. Cependant, la réflexion doit être globale et les travaux peuvent s'effectuer par tranches.

Le problème du stationnement a également été évoqué.

8. PARKING RUE PRINCIPALE: DEMOLITION, AMENAGEMENT

Rapporteur : J-F.B. Après l'achat de la grange rue Principale, il faudra la démolir puis remblayer le sol car le sol de la grange est plus bas que la route.

Ensuite, il conviendra de mettre en place une clôture ou de construire un mur du côté des voisins. J-F.B. a établi un plan de la parcelle. Huit places de parking pourront être créées.

L'idée est d'envisager cette place communale dans sa globalité. Le projet engloberait la grange, l'abribus, la Laiterie, le coffret PTT. On pourrait en faire une place du village pour les associations. Le bâtiment de la Laiterie pourrait être agrandi et deviendrait soit une boulangerie multi-services, soit une épicerie, un bistrot ou une Maison des Assistantes Maternelles.

9. CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

C.M. et P-N.J. pilotent ce point. Tout le Conseil Municipal est d'accord pour mettre en place un Conseil Municipal des Jeunes.

10. FLEURISSEMENT

J.G. présente ce point. Il est proposé de planter une prairie fleurie et des vivaces à l'entrée du village. La Commission fleurissement sera rapidement réunie.

11. DEMARCHE FETE DE LA POMME ET SENTIER DE LA POMME

Rapporteur : M.G. Dès maintenant, il faut engager la réflexion autour de l'organisation d'une Fête de la Pomme en fin de récolte et d'un sentier de la Pomme. Une marche gourmande pourrait être organisée fin août – début septembre. V.M. dit qu'on pourrait proposer des stands avec des mets valorisés. Un repas pourrait être pris sur la place du village. Le départ se ferait depuis le Hall de Sports. Sur le parcours, des panneaux explicatifs pourraient expliquer pourquoi et comment les agriculteurs traitent les cultures.

C.M., P-N.J., C.O., M.G. et J-F.B. ont en charge l'organisation du Sentier de la Pomme. M.G., V.M. et C.M. s'occuperont de la Fête de la Pomme.

12. NOUVEAU PERMISSIONNAIRE DE CHASSE

Lors de la séance du 23 septembre 2014, le Conseil Municipal de Rottelsheim a délibéré pour retenir la candidature de Monsieur Mario STROBEL comme locataire pour la période de location de la chasse 2015-2024. Messieurs Stéphane LANG, Marc SCHIRER, Charles STROBEL et Gérard LANG sont associés.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Monsieur Mario STROBEL d'ajouter Monsieur Joefrey FRAUEL comme permissionnaire à compter de la saison 2020-2021. Le rôle du chasseur est là pour assurer la préservation de l'environnement et Joefrey deviendra garde-chasse.

Après délibération, le Conseil Municipal

- **prend acte de la demande de Monsieur STROBEL**
- **retient comme permissionnaire Monsieur Joefrey FRAUEL à compter de la saison 2020-2021.**

Voté à 10 voix pour et 1 abstention (B.S.)

13. DIVERS

- M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Plan Communal de Sauvegarde a été mis à jour, chacun ayant été affecté à une tâche et une partie du village bien précise.
- M. J-F.B. évoque le 11 novembre. M. le Maire explique le déroulement de la cérémonie en précisant que cette année, elle aura lieu à Rottelsheim. Il a déjà sollicité l'école afin que les enfants viennent chanter. Il se posera la question de la réception à l'issue de la cérémonie.

LU ET APPROUVE